

DEPARTEMENT
VAR**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLEE DU GAPEAU**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU**Conseil Communautaire
de la Vallée du Gapeau**

Séance du 27 mai 2005

L'an deux mille cinq et le
27 mai à 10 h, le Conseil
Communautaire
régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	24	23

Objet de la délibération : projet de Réseau Ferré de France
concernant la Ligne à Grande Vitesse PACA :
motion de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau.

Présents : M. GEOFFROY - Président

Délégués titulaires ayant voix délibérative

M. RODOLPHE	Maire de La Farlède
M. MENUT	Maire de Solliès-Toucas
M. SIMON	Maire de La Crau
M. AYCARD	Maire de Belgentier
M. CAPIFALI	Maire de Solliès-Pont
M. BERGER	Adjoint au Maire de La Farlède
M. BRUNO	Adjoint au Maire de La Farlède
M. CORPORANDY	Adjoint au Maire de La Farlède
M. POIZOT	Adjoint au Maire de Solliès-Pont
M. RASSAT	Adjoint au Maire de Solliès-Pont
Mme VINOTTI	Adjointe au Maire de Solliès-Toucas
M. ANOT	Adjoint au Maire de Belgentier
M. MICHEL	Adjoint au Maire de La Crau
M. SIEGWALD	Adjoint au Maire de La Crau
M. COUDROUX	Adjoint au Maire de La Crau
M. OLTRA	Adjoint au Maire de La Crau
M. SABRIE	Adjoint au Maire de Solliès-Ville
M. RENOUX	Adjoint au Maire de Solliès-Ville

Délégués suppléants remplaçant un délégué
titulaire

Mme AZAM	remplace M. TOURTOUR
M. MORERE	remplace M. AMAT
M. PELLAT	remplace M. CANOVA
M. FARCE	remplace M. VITRANT

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. RENOUX secrétaire de séance.

Le Président expose aux membres de l'assemblée le projet de Réseau Ferré de France (RFF) qui
concerne une Ligne à Grande Vitesse, des Bouches du Rhône aux Alpes Maritimes,

CONSIDERANT que les trois grandes familles de tracés étudiés par RFF sont les suivants :

- Nord Arbois / A8 / Toulon Nord / Ouest Nice,
- Sud Arbois / A8 / Toulon Nord / Ouest Nice,
- Marseille / Toulon Nord / Ouest Nice,

CONSIDERANT les conséquences des tracés proposés sur le secteur de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau,

Le Conseil Communautaire oui, délibère et décide à l'unanimité que :

- la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau est opposée à tous les tracés pouvant porter atteinte à l'intégrité de son territoire au travers de nouveaux effets de coupure, ou d'impacts préjudiciables à l'environnement et au cadre de vie,
- la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau adhère exclusivement au projet de tracé Sud Arbois / A8 / Toulon Nord / Ouest Nice.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le JUIN 2005



Le Président,

A. GEOFFROY